

## Contrat d'engagements au projet



Le projet Legulm a pour objet :

- de contribuer au soutien d'une agriculture de proximité et à la création d'une solidarité entre citoyens et agriculteurs,
- de promouvoir une agriculture durable, socialement équitable et écologiquement saine,
- de permettre l'accès aux élèves, étudiants et personnels de l'Ecole Normale Supérieure à des produits frais de saison et de qualité à un prix juste et d'être responsable de leurs achats d'un point de vue environnemental et social,
- de partager les risques et les bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) via un préfinancement de la production.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les engagements suivants :

### Engagements du consommateur

### (si binôme uniquement)

Nom : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Prénom : .....

Elève  Etudiant  Personnel

Elève  Etudiant  Personnel

E-mail : .....

E-mail : .....

Tél : .....

Tél : .....

Le consommateur s'engage à venir récupérer son panier toutes les semaines, au jour et heures de livraison en salle Club (à confirmer). Les paniers non récupérés ne seront pas remboursés et seront répartis entre les distributeurs. L'engagement vaut pour toutes les semaines de la période.

Les **dates** sont les suivantes : **26/01, 02/02 et 09/02**

**Horaires : de 18h15 à 19h45**

**Lieu :** Salle Club (sur la gauche après l'entrée principale du Pot)

Le prix du panier est de 10€

Merci de joindre un chèque de 30 € (ou deux fois 15 €) à l'ordre de Patrick Boumard.

### Engagement des producteurs

Le producteur signant la charte s'engage pour l'ensemble de l'association de producteurs à :

- Appliquer des prix équitables pour les producteurs et les consommateurs.
- Participer à la distribution de manière à créer des liens de confiance avec les consommateurs.
- Accueillir les consommateurs lors des visites, être totalement transparent.
- Ne livrer que des fruits et légumes produits par les membres de l'association de producteurs.
- Pratiquer une culture raisonnée, faiblement consommatrice d'intrants. En outre le producteur devra informer les consommateurs sur les produits ou les pratiques utilisées.

Fait à .....

Le .....

Nom(s) et signature(s) de(s) l'adhérent(s)

Nom et signature du producteur